

**Arrêté temporaire d'organiser une vente au déballage a l'occasion
d'un vide maison - 2025_A092**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,
Vu le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,
Vu l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

- Vu la demande en date du 15 Octobre 2025, par laquelle Mme CROIZE Pascale demeurant 7bis rue de Gerberoy 60650 LACHAPELLE-AUX-POTS concernant l'autorisation d'organiser une vente au déballage à l'occasion d'un vide maison au 7 rue de la pâture sèche 60650 LACHAPELLE-AUX-POTS du 08 Novembre 2025 au 09 Novembre 2025

ARRETE

Article 1 : Madame CROIZE Pascale est autorisée à organiser une vente au déballage à l'occasion d'un vide maison. Cette vente se déroulera au 7 rue de la pâture sèche 60650 LACHAPELLE-AUX-POTS, du **samedi 08 Novembre 2025 au Dimanche 09 Novembre 2025**

Article 2 : La déclarant est informée que la durée maximale de la vente autorisée ne devra pas dépasser deux mois par année civile (articles R310-8 et 310-19 du Code du Commerce).

Article 3 : Cette autorisation est indépendante de toute autre autorisation qui pourra être sollicitée dans le cadre de l'organisation matérielle de cette manifestation, notamment en ce qui concerne le respect des normes de sécurité.

Article 4 : Le Maire pourra à tout moment faire cesser un déballage et ce pour quelque cause que ce soit, notamment en cas d'infraction aux règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié dans les formes légales et transmis aux intéressés.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au :

- Demandeur
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auneuil

Article 7 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue robert de luzarches - 80000 AMIENS - dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification.

Fait à LACHAPELLE-AUX-POTS, le 23 Octobre 2025
Le Maire, **Alain MAGNOUX**.

